

Budget primitif 2022

Que finance GPSEA pour **1 000 €** de dépenses publiques ?

DÉCHETS, PROPRETÉ ET HYGIÈNE



344 €

CULTURE ET SPORT



188 €

CONSTRUCTION, RÉHABILITATION ET ENTRETIEN DE BÂTIMENTS TERRITORIAUX



136 €

VOIRIE ET RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES



122 €

RESTAURATION COLLECTIVE



70 €

POLITIQUE DE COHÉSION ET DE SOLIDARITÉ



53 €

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



41 €

DÉPLACEMENTS



20 €

PRODUCTION FLORALE ET ARBORICOLE



14 €

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



12 €